

- ex 84.22 Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention ("skips", treuils, crics, palans, transporteurs, etc.); à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
- ex 84.53 Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités
- ex 84.59 Produits ci-après et leurs parties et pièces détachées:
- Démarreurs non électriques,
 - Régulateurs d'hélices non électriques,
 - Servo-mécanismes non électriques,
 - Essuie-glaces non électriques,
 - Servo-moteurs hydrauliques non électriques,
 - Accumulateurs sphériques hydro-pneumatiques,
 - Démarreurs pneumatiques pour moteurs à réaction,
 - Blocs toilettes spéciaux pour aéronefs,
 - Actionneurs mécaniques pour inverseurs de poussée,
 - Humidificateurs et déshumidificateurs d'air
- ex 84.63 Arbes de transmission, manivelles et vilebrequins, paliers et coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, volants et poulies (y compris les poulies à moulins), embrayages, organes d'accouplement (manchons, accouplements élastiques, etc.) et joints d'articulation (de cardans, d'Oldham, etc.); leurs parties et pièces détachées
- ex 84.64 Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente pour machines, véhicules et tuyauteries, présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
- ex 85.01 Transformateurs, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
Moteurs électriques de 1 HP ou plus mais de moins de 200 HP, à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
Machines génératrices, moteurs-généralrices, convertisseurs rotatifs ou statiques, bobines de réactance et selfs; à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
- ex 85.04 Accumulateurs électriques et leurs parties et pièces détachées
- ex 85.08 Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs etc.); généralrices (dynamos et alternateurs) et joncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs; à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées
- ex 85.12 Fourneaux électriques; chaudières, appareils de chauffage et fours électriques; appareils électriques à chauffer les aliments; à l'exclusion de leurs parties et pièces détachées